

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES de 24				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS. CIEL
6 heures du mat.	20.1 au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 8 lign.	N.-O. Soleil.
Midi.	26.1 au-dessus	50 deg.	27 pou. 8 lign.	Idem. Idem.
SOLEIL.		LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
5 h. 11 min.	0 h. 2 min.	6 h. 52 min.	Dernier quart.	25

donne les nouvelles 24 heures avant
aux de Paris.
ON S'ABONNE :
au Bureau du Journal, quai St-Antoine,
27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2me.
à la Librairie-Correspondance de P. Jus-
tin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Cor-
respondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue
Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
Hors du département
du Rhône, 1 franc
de plus par trimestre.
PRIX :
3 francs pour 3 mois ;
5 francs pour 6 mois ;
10 francs pour l'année.

Lyon, 24 août 1837.

INTERVIENDRA-T-ON EN ESPAGNE ?

Des bruits d'intervention française en Espagne se répandent de nouveau dans le public ; on rattache ces bruits à l'arrivée de M. Thiers en France et à son prochain retour à Paris. Pour notre compte, nous ne croyons pas du tout à l'intervention ; mais nous ne nous dispenserons pas pour examiner les arguments qu'on met en avant à l'appui de cette opinion. On dit que le trône de Christine est menacé, non-seulement par don Carlos, mais par le parti républicain espagnol. Dans cette occurrence, le gouvernement français, ajoute-t-on, ne pourrait laisser le principe monarchique dans la Péninsule sans en subir un contre-coup bien plus violent que si don Carlos venait à triompher. On dit encore que le cabinet des Vénitien doit intervenir en Espagne pour balancer et neutraliser l'intervention autrichienne qui va peut-être avoir lieu dans le royaume de Naples. Cette raison serait bonne pour un gouvernement sincèrement dévoué aux principes de justice.

Mais notre gouvernement verrait une intervention autrichienne sans s'émouvoir et sans se croire obligé d'en faire autant pour l'Espagne ; il serait, au contraire, bien aise de trouver une occasion de montrer sa déférence aux puissances du Nord et particulièrement à M. de Metternich. Quel serait d'ailleurs le but d'une intervention autrichienne à Naples ? Ce serait de maintenir intacte la puissance du roi Ferdinand. Une fois cette œuvre accomplie, les généraux autrichiens reprendraient la route de Vienne ; car assurément il ne viendra à l'esprit de personne de penser qu'après avoir fait régner l'ordre à Naples, Messine et à Syracuse, il prendrait envie aux régiments napolitains de pousser leurs avant-postes vers la Sicile et ensuite sur notre frontière : c'est bien aussi parce que le gouvernement français comprend ainsi les situations qu'il ne s'effrayerait pas d'un mouvement des troupes autrichiennes dans le royaume de Naples.

La question espagnole, il faut en convenir, se présente sous un aspect plus grave et peut fournir quelques chances de succès à l'intervention. Nous sommes bien convaincus que si le gouvernement français espérait, en envoyant un corps d'armée à Madrid, rétablir l'estatuto real, la reine l'autorité qu'elle a perdue depuis l'événement de la Granja et bâtir le régime juste-milieu sur une base solide, nous sommes convaincus que dans ce cas il n'aurait pas à intervenir. Mais pour arriver à ce résultat il faudrait se résoudre d'avance à une longue, pénible et coûteuse occupation. Après l'invasion, et quand l'invasion aurait été effectuée et qu'on aurait pris son parti de l'occupation, il faudrait voir si les deux tiers de la nation espagnole ne recommenceraient pas contre la guerre de 1808. Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a pas de juste-milieu, il n'y a pas de parti de juste-milieu. L'estatuto real est une conception bâtarde qui n'a jamais eu lieu que dans quelques têtes de courtisans. La nation espagnole se partage en deux grandes catégories bien distinctes :

tes : le parti de don Carlos, c'est-à-dire le parti des moines, des couvents, de l'inquisition, de l'absolutisme, des auto-dafé ; le parti du passé ; et le parti de l'avenir, c'est-à-dire celui qui veut pour l'Espagne la liberté de la pensée, la liberté du commerce et de l'industrie, cette émancipation enfin entière et vraie qui peut seule retirer l'Espagne de cette sorte de *vade in pace* où ses grandeurs passées sont ensevelies. Eh bien ! l'on peut dire que si une armée française allait en Espagne pour le rétablissement de l'estatuto real, elle trouverait à chaque pas les guérillas de don Carlos et les bandes des constitutionnels.

En 1823, l'armée du duc d'Angoulême avait pour elle la moitié de la nation ou une grande partie du moins : aujourd'hui nous aurions contre nous la nation tout entière, moins quelques courtisans désappointés de la Granja.

Pour tous ces motifs nous croyons que l'intervention n'aura pas lieu, et d'ailleurs nos gouvernants craignent toujours pour une armée française le frottement des exaltados espagnols, et se garderont bien de les mettre en contact avec eux. Le système de la paix à tout prix, après s'être résigné à tant d'humiliations, n'ira pas tout-à-coup se prendre d'une belle ardeur, quand, au demeurant, les affaires ne vont pas trop mal pour lui. X.

ELECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE PERRACHE.

Inscrits,	409
Votants,	100
MM. Capelin, conseiller à la cour royale,	59
Condorc, candidat patriote,	29
Perret,	6
Camel,	2

M. Capelin a été proclamé membre du conseil municipal.

Le gouvernement voudrait restreindre les attributions des conseils-généraux. « Pas d'initiative, point de vœux, point de publicité ; tous les actes soumis au contrôle préfectoral ou ministériel ; courte et unique session de quinze jours tout au plus pendant laquelle on répartira onze cents millions d'impôts et l'on votera des centimes additionnels, » telles seraient les uniques fonctions que la loi présentée à la chambre des pairs par l'ex-ministre Gasparin voudrait leur conférer.

Le premier acte des conseils-généraux devrait être de protester contre un semblable projet de loi, et d'adresser directement au ministre, par l'intermédiaire de leur président, un vœu motivé pour que les attributions des conseils-généraux soient plutôt étendues que restreintes, pour que la publicité soit donnée à leurs travaux.

Cette publicité devrait commencer par le rapport du préfet. C'est le document le plus substantiel de la session ; c'est sur ce rapport que pivote toute la discussion. Les conseillers eux-mêmes peuvent-ils l'examiner, le connaître, quand une copie unique en est déposée sur le bureau ? Les nominations du président et du secrétaire sont les premiers actes de toute assemblée délibérante. Il faut, en général, choisir le plus impartial, le plus intègre pour président ; le plus capable, le plus exact pour secrétaire.

nous lui devons la révolution et la liberté ! »

Nous avons fort peu de détails sur les premières années de Loustalot ; les livres et les journaux de l'époque ne parlent que de sa vie politique. On rapporte seulement qu'il était né, en 1762, à St-Jean-d'Angély, où son père exerçait avec succès la profession d'avocat, et que lui-même avait débuté avec éclat devant le parlement de Bordeaux.

En 1788, une affaire litigieuse l'ayant appelé à Paris, il s'y fixa pour se livrer tout entier aux débats politiques. Un jour qu'il discutait avec chaleur dans une des cours du palais, au milieu d'un groupe qui se disposait à prendre contre lui une attitude hostile, il fut secouru par Camille Desmoulins dont il devint l'ami.

La révolution s'avancant à pas de géant : les luttes contre les ordres privilégiés avaient soulevé tous les esprits ; des milliers de brochures appelaient à grand bruit le peuple sur la place publique ; enfin, quand le projet de déclaration des droits et la prise de la Bastille eurent donné la victoire au tiers-état, la presse fit entendre tous ses organes. Les plus célèbres des journaux du temps furent : les *Révolutions de Paris*, par Loustalot et Prudhomme ; les *Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins ; le *Patriote français*, par Brissot ; l'*Ami du Peuple*, par Marat ; le *Journal de Paris* fut confié à Garat et à Condorcet.

Loustalot fit précéder sa polémique hebdomadaire d'une longue introduction dans laquelle il exprima avec franchise ses croyances et ses antipathies, tout en tirant des faits de l'histoire l'examen des causes médiate et immédiate du mouvement révolutionnaire.

Nous croyons utile de donner une courte analyse de cette introduction, que l'écrivain a frappée d'un cachet particulier. Elle est remarquable surtout par le calme et l'impartialité ; c'est le jugement équitable d'un magistrat profondément convaincu. Voici l'épigraphe :

Outrager est d'un fou, flatter est d'un esclave.
Il faut bannir l'audace et non la liberté ;
La balance à la main, peser la vérité.

Les premières pages sont consacrées à déplorer l'influence trop souvent fâcheuse de la théocratie sur les sociétés naissantes. En remontant des effets aux causes, est-il écrit, jusqu'aux premiers principes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que

Quoique la loi de l'an VIII n'en dise rien, il serait bon et c'est l'avis des rédacteurs de l'*Ecole des Communes*, que les conseils-généraux nommassent un vice-président. C'est aussi son avis que chaque conseil ait son règlement ; une assemblée sans règlement perd en effet beaucoup de temps, et court tous les dangers d'usurpation de parole et d'influence. A défaut de règlement, la présidence n'est qu'une tyrannie ou une complaisance.

Après la nomination du secrétariat et de la présidence vient le choix des commissions. C'est un des actes les plus importants de la session. Si l'on ne veut pas perpétuer les abus, continuer un mauvais système, il ne faut pas perpétuer tel membre dans la commission des finances, éterniser tel autre dans celle des chemins. Il convient de nommer pour commissaires des travailleurs, des hommes qui jugent par eux-mêmes et non par la parole du maître ; les maîtres sont souvent des routiniers continuateurs des anciens abus.

Les conseils-généraux ont, pour la connaissance des besoins du pays, un travail préparatoire dont nous croyons qu'ils ne font point assez de cas : nous voulons parler des procès-verbaux des conseils d'arrondissement.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

On lit dans le National :

Les élections des quatre chefs de bataillon en second ont eu lieu dans la 9^e légion. Dans le 1^{er} bataillon, M. Froment, candidat du pouvoir, a été nommé à la majorité d'une seule voix. Son concurrent était M. Oudard. Dans les trois autres bataillons, le succès de l'opposition a été complet. MM. Bompierre, Jacobé et Denise ont été élus à une forte majorité. Les deux premiers sont décorés de juillet.

Il est à remarquer que les élections partielles faites depuis quelques jours dans la garde nationale de Paris ont eu pour résultat que, sur huit nominations de chefs de bataillon, sept ont été obtenues par l'opposition. Celle de M. Jacobé est surtout significative en ce que le candidat qui lui était opposé, M. Maudard, était fortement appuyé par le colonel Lambert-Ste-Foix qui habite le même quartier. Si le pouvoir avait fait connaître plus tôt le jour des élections, il est certain que M. Oudard, dans le 1^{er} bataillon de la 9^{me}, l'eût également emporté, puisqu'il ne lui a manqué qu'une voix et que quatre électeurs dont les suffrages lui étaient acquis n'ont pu être prévenus à temps.

Le conseil municipal de Tournus a supprimé, dans sa séance de mercredi dernier, la subvention de 3,000 fr. que la ville faisait au collège, et a décidé que cette somme servirait à fonder une école primaire supérieure.

Au Rédacteur du Censeur.

Prison de Perrache, le 24 août 1837.

Monsieur,

Ce matin, à huit heures, j'ai reçu la visite de M. Vigier, commissaire spécial de police, accompagné d'une troupe d'agents. Il s'est déclaré porteur d'un mandat pour faire une perquisition dans ma chambre. Malgré les recherches les plus minutieuses, aucun objet capable de déceler les traces d'un complot n'a été découvert. Mais comme M. Vigier n'était point venu dans l'intention de s'en aller les mains vides, il crut devoir, dans son désappointement, considérer comme séditieux trois petits portraits au crayon. Aussi s'est-il empressé d'en opérer la saisie. Enfin, après avoir essayé le déboire du peu de fruit de ses re-

le despotisme est l'essence de presque toutes les théocraties. Après cette opinion plusieurs fois formulée, l'on croira peut-être que Loustalot fut un de ces adeptes si nombreux que l'école railleuse et négative de Voltaire avait jetés en Europe ; ce serait une erreur : comme les plus forts et les plus purs combattants des derniers jours du dix-huitième siècle, Loustalot avait eu le bonheur de retrouver, dans les sublimes entretiens du vicaire savoyard, tous les célestes épanchements de son cœur, et l'incrédulité lui aurait paru plus pénible encore à supporter que les lourdes chaînes du catholicisme.

Passant à l'aristocratie, il demande compte aux rois et aux grands du pouvoir qui leur a été confié. Louis XIV et Louis XV excitent surtout son indignation. Ce n'est pas que les connaissances historiques, les déductions qu'il en tire et le style qui les exprime s'élèvent à la hauteur des publicistes qui ont suivi la chute de l'Empire ; mais sa logique n'est pas pour cela sans portée et sa parole sans verdeur.

La liberté est son idole : c'est elle qui lui inspire ses plus chaleureux accents ; mais cet enthousiasme ne lui fait point oublier les conditions de l'ordre, la morale du devoir est pour lui la loi suprême. Laissons-le parler :

« Elle seule peut donner à la France et grandeur et liberté. Que le passé nous instruisse donc. N'est-ce pas assez que l'homme dispute quelques moments de jouissance à la faiblesse du premier âge, aux tumultes des passions qui le suivent, aux douleurs et aux regrets au milieu desquels il finit ? Faut-il encore que le désordre public déçoive les maux qui doivent sa précaire existence ? Persuadés de la réciprocité des devoirs et de leurs besoins communs, les hommes ne feront-ils jamais ce pacte de paix universelle qui armerait toutes les vertus et la raison contre les passions aveugles qui attaquent l'ordre général ? »

Ces citations font assez connaître quelle était la pensée politique et sociale du premier martyr de la presse insurrectionnelle ; elles prouvent qu'il y avait en lui, à un degré éminent, et cette ardeur de jeunesse qui fait détester le vice, et cette croyance au bien sans laquelle il n'y a point de dévouement.

Après avoir exposé les cruautés et la cupidité de l'aristocratie, après avoir fait ressortir l'excès de l'arbitraire la nécessité des révolutions démocratiques toujours conquérantes, il arrive aux états-généraux. Dans ces dernières lignes, sans se

LOUSTALOT LE JOURNALISTE.

rompant l'unité catholique, la philosophie a fait œuvre gigantesque. Rome tenta vainement de se défendre dans son enroulement de toutes les arguties de ses anciens dogmes, de toutes les superstitions de ses symboles ; que pouvaient-ils anathèmes d'un autre âge contre les attaques de la philosophie humaine, invoquant les nouveaux besoins de la liberté ? Les siècles, poussés par des générations neuves et fortes, brisèrent les obstacles, et la France décréta sa révolution contre l'épiscopat.

Cette nouvelle carrière ouverte à l'intelligence et à la liberté, le journaliste, comme le prêtre du moyen-âge, doit être en possession de sa mission ; il doit placer le sacerdoce dans la presse et dans le cœur de tous les gens de bien.

Le journaliste ne vend plus ses coûteuses bénédictions, il ne se contente plus de ses joies et ses remords ? le dévot n'a-t-il passé sur la terre ? Vous, apôtres de la révolution française, énergiques adversaires du catholicisme et de la papauté, lorsque vous combattîtes avec tant de courage, dites-moi, était-elle sans foi ? ne croyiez-vous pas à la France, à la première à la conquête de l'égalité ?

A votre époque de perturbation et de réforme sociale, la presse est-elle frappée de stérilité par les déclamations de ces prophètes, enfants perdus de toutes les sectes, que la dévotion repousse de son sein ? Non, quelques brins d'ivraie ne peuvent pas le froment de mûrir ; et aujourd'hui, comme autrefois, la liberté est le partage de tout apostolat.

Le journaliste Loustalot fut un de ceux qui comprirent avec le plus de fermeté toute la noblesse de cette tâche. Quoique sa vie ait été bien courte, elle a été marquée par assez de vertus pour que nous honorions sa mémoire, en l'offrant comme exemple à nos contemporains. Voici, au surplus, les qualités que Loustalot existait en tant que journaliste : « S'il existe, dit-il, un seul journaliste qui soit tout à la fois vigoureux et inflexible, qui ne craigne ni l'autorité, ni le couteau des lois, ni les fureurs populaires, qui dédaigne la célébrité, et qui se présente quand il faut pour défendre légalement ses écrits, ah ! qu'il ne cesse de mériter l'esprit public de la vérité et des bons principes, »

cherches, un autre désappointement devait mettre le comble à son infortune. — Lorsque M. Vigier eut terminé ses recherches chez moi, un de ses créanciers, qui se trouvait au nombre des détenus, vint inviter M. le commissaire spécial à faire une visite domiciliaire dans les poches de M. Vigier, afin de voir s'il n'y trouverait pas une petite somme qu'il lui devait depuis fort long-temps. M. Vigier, à une telle injonction, s'exécuta en prenant un air un peu recliné, et notre demandeur fut satisfait.

Que l'on dise ensuite que le malheur des uns ne fait pas quelquefois le bonheur des autres!

Agréé, etc.

OFFROY.

La liste générale du jury pour 1838 a été affichée le 15 août. Voici comment elle se compose :

Electeurs censitaires.	Jurés non électeurs.
1 ^{er} arrondissement. 1,219	90
2 ^e 1,278	57
3 ^e 274	56
4 ^e 618	63
5 ^e 668	56
Totaux, 4,059	322

La liste publiée en 1836 pour 1837 avait été arrêtée au nombre de 4,145 électeurs censitaires : il y a donc, de la liste ancienne à la liste nouvelle, une différence, en moins, de 88, répartie comme il suit :

1 ^{er} arrondissement (1 ^{er} et 2 ^e cantons de Lyon comprenant la Guillotière),	40
2 ^e arrondissement (3 ^e et 4 ^e cantons de Lyon comprenant la Croix-Rousse),	45
3 ^e arrondissement (5 ^e et 6 ^e cantons de Lyon comprenant Vaise),	29
4 ^e arrondissement (cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon),	1
5 ^e arrondissement (arrondissement de Villefranche),	3

En 1836, la deuxième partie formée des jurés non électeurs comptait 320 noms.

En 1837, elle en présente 322.

La diminution du chiffre des électeurs censitaires nous semble l'indice de beaucoup d'omissions; car il est impossible qu'avec la division incessante des propriétés, et l'augmentation toujours progressive du nombre et de la quotité des patentes, il n'y ait pas long-temps encore accroissement annuel dans les listes.

COUR D'ASSISES DU RHONÉ.

État des affaires du troisième trimestre de 1837.

Jeu. 24 août. — François Sartory, Jean-Baptiste Sartory, François Léonard, vol commis dans une maison habitée par plusieurs personnes, à l'aide d'effraction. Défenseurs : M^{es} Jeantelet, Chaurand et Datin.

Vend. 25. — Michel Vailly, attentat à la pudeur. Défenseur : M^e Vachon.

Samedi 26. — Joseph Peyrand, vols domestiques. Défenseur : M^e Jules Côte. — Marie Gallemard, infanticide. Défenseur : M^e Dupont de Chavagneux.

Lundi 28. — Joseph Doncieux, vol commis la nuit, dans un lieu habité. Défenseur : M^e Tourret. — Benoît Bernisson, meurtre. Défenseur : M^e Journal.

Mardi 29. — Joseph-Marie Girin : 1^o tentative de vol commis la nuit à l'aide de violence et sur un chemin public; 2^o contrefaçon et émission de monnaie d'argent de France; 3^o évasion par bris de prison. Défenseur : M^e Desprez.

Mercredi 30. — Marc Vuillaumé, vol domestique. Défenseur : M^e Jules Côte. — Marcelin Jacquy, blessures volontaires qui ont occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours. Défenseur : M^e Vachon.

Jeu. 31. — Jean-Marie Vincent, coups et blessures qui ont occasionné la mort sans intention de la donner. Défenseur : M^e Vachon. — Catherine Macre, vol à l'aide d'effraction.

Vend. 1^{er} septembre. — Antoine Badin : 1^o vol par un ouvrier dans la maison de son maître; 2^o vol par un ouvrier dans la maison habitée de son maître, à l'aide de fausses clés et d'effraction. Défenseur : M^e Jules Joff. — Hilariou Vidibant, abus de confiance par un homme à gages. Défenseur : M^e Estoret.

Samedi 2. — Jean Cœur, François Vallet, Amédée-Joachim Ferrand, Claude Allemand, faux ou complicité de faux et usage fait sciemment d'une pièce fautive en écriture authentique et publique. Défenseurs : M^{es} Pine-Desgrange, Cabaud, Jules Côte.

Lundi 4. — Marguerite Durand, infanticide. Défenseur : M^e Ozanam. — Anthelme Grillet, vol domestique.

Mardi 5. — Barthélemy Eymu, banqueroute frauduleuse. — Pierre Rivet,

coups et blessures volontaires qui ont occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours. Défenseur : M^e Chaurand.

Mercredi 6. — Joseph-César Martin, vol dans un lieu habité à l'aide d'escalade et d'effraction intérieure. Défenseur : M^e Jules Côte. — Mariette Connaux, vol domestique. Défenseur : M^e Jules Joff.

Jeu. 7. — Claude Gatlard, Claude Marie Gatlard, vol commis la nuit sur un chemin public avec violence et par deux personnes. Défenseurs : M^{es} Dupont de Chavagneux et Ozanam.

Mlle Falcon a fait sa première apparition sur notre scène lyrique, et ce début a été un véritable triomphe. Il y avait malheureusement peu de monde à cette représentation; mais on ne s'en serait pas douté en entendant les applaudissements et les bravos qui remplissaient presque constamment la salle. Mlle Falcon, appréciée aujourd'hui comme elle le mérite par les personnes qui se trouvaient hier au Grand-Théâtre, ne peut manquer de voir accourir aux représentations suivantes tout ce qui admire un talent dramatique et musical porté à sa plus haute expression. Nous consacrerons, dans un de nos prochains numéros, un article étendu à cette grande cantatrice.

Mlle Falcon joue demain le rôle de Rachel dans *la Juive*.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, 23 août 1837.

Monsieur,

Dans votre numéro du 28 juillet dernier, vous avez rendu compte de la circulaire qui a été adressée aux préfets par M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, relative aux abus qui se sont introduits dans l'exercice de la médecine vétérinaire. Cette circulaire n'ayant encore reçu aucune exécution dans le département du Rhône, et à Lyon principalement, soyez assez obligeant, Monsieur, pour donner à la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser une place dans une des colonnes de votre journal : ce sera une bien grande satisfaction pour les vétérinaires qui jusqu'aujourd'hui n'ont cessé de réclamer justement contre un déni de justice qui compromet à la fois leur honneur et leur réputation. Du reste, Monsieur, l'intérêt général compromis, des droits lésés, des offenses qui demandent satisfaction sont, je le crois, des motifs plus que suffisants pour vous déterminer à céder à ma demande.

La médecine vétérinaire, depuis plusieurs années, a fait des progrès rapides; elle s'est élevée par les connaissances nouvelles dont elle s'est enrichie et par les sujets nombreux et distingués qui se sont livrés à son étude : les services qu'elle rend journellement à l'agriculture, au commerce, à la guerre, sont incontestables et trop évidents pour que je ne puisse me dispenser de les énumérer.

Cependant que de peines, que de dégoûts viennent abreuver sans exception tous ceux qui exercent la médecine des animaux! Injustement abandonnés par ceux-là même qui devaient les protéger et assurer leur avenir, ils sont réduits aujourd'hui à mettre en évidence leurs services, à parler de leur importance, afin d'obtenir un regard peut-être dédaigneux de ceux qui les croient indignes de leurs occupations; triste ressource qui devrait du moins engager les personnes qui en sont encore à songer aux vétérinaires, à fixer par une loi leur position et leur rang dans l'armée, leurs obligations et leurs droits comme citoyens exerçant une profession pour laquelle ils ont sacrifié quatre ans d'étude et une partie de leur fortune. Mais on persiste à laisser dans l'abandon la médecine vétérinaire et les vétérinaires eux-mêmes.

Confondus avec les charlatans, empiriques et maréchaux guérisseurs, ils héritent du mépris public qui doit être le partage des gens que je signale doués d'une ignorance crasse et trop souvent d'une adresse qui frise la friponnerie. Cette position pénible et dégoûtante n'est-elle pas faite pour décourager les plus zélés et faire rougir l'homme de cœur pour qui une semblable comparaison est un affront fait à la fois à son talent comme médecin et à sa réputation d'honnête homme qu'avant tout il veut et doit conserver intact?

Les vétérinaires indignés ont le droit de réclamer, ce me semble, et d'en appeler à la bonne foi publique à laquelle ils ont pleine et entière confiance; ils ont le droit de faire valoir le titre qu'ils ont gagné et payé, et qui leur accorde la faculté d'exercer la médecine vétérinaire partout où ils le jugeront convenable; ils ont le droit d'appeler l'attention de l'autorité sur ceux qui, sans titre, sans connaissances, affichent effrontément sur une enseigne les mots *artistes brevetés* et qui, au moyen de ce piège tendu à la bonne foi publique, trompent

« Monsieur, j'ai appris avec peine que les premiers jours d'une lutte qui doit être très-longue vous avaient déjà abattu. Les forces ne vous manquent pourtant pas : votre extérieur robuste me rend presque jaloux.... Camille, vous me pardonnez, n'est-ce pas?... Ah! ciel! je suis bien malade! Ma tête s'égare, et au milieu de cette campagne, c'est à peine si je puis respirer. Vous me voyez remuer la terre où bientôt je serai enseveli. » Desmoulin, pénétré jusqu'aux larmes, se jeta dans les bras de son ami, et le soir même il retourna au club du Palais-Royal.

Loustalot allait aussi revenir sur la brèche, mais c'était pour y trouver la mort. A la nouvelle des massacres de Nancy, rien ne put le retenir; il accourut dans les bureaux de son journal, et, malgré toutes les observations qu'on lui fit, il voulut rendre compte de ces tristes événements. La fièvre lui permettait à peine de tenir sa plume, il fallut le soutenir pour qu'il finit de tracer ces lugubres paroles : « Comment narrer avec une poitrine oppressée comment réfléchir avec un sentiment déchirant? Ils sont là ces cadavres qui jonchent les rues de Nancy. Attendez, scélérats! la presse qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs va vous enlever votre joie et vos dernières ressources! Qu'il serait doux d'être votre dernière victime!... »

Il ne put continuer; on le porta sur son lit, d'où il ne se releva plus. Son agonie fut longue et affreuse; pendant 15 jours il fut en proie à tous les déchirements du délire; enfin, le 19 septembre, il expira en répétant les noms de Bouillé, de Nancy et d'assassins. — « C'est dans ce terrible moment, raconte Camille, où l'homme abandonné à toutes les passions découvre tous les secrets de son cœur; c'est dans ce moment que, rangés autour de notre ami, nous avons pu connaître toute l'étendue de la perte que nous allions faire. »

La société des Jacobins et celle des Cordeliers prirent le deuil pendant trois jours. Desmoulin fut choisi pour prononcer le panégyrique devant ces deux assemblées. Sur la tombe, le président du district des Cordeliers fit entendre ce dernier adieu : « Héroïque défenseur de la liberté, va dans l'autre monde puisque telle est ta destinée. C'est le massacre de tant de frères à Nancy qui a causé ta mort; va leur dire qu'au seul nom de Bouillé le patriotisme frémit; dis-leur que chez un peuple libre rien ne reste impuni; dis-leur que tôt ou tard ils seront vengés. »

les propriétaires trop confiants, avilissant une profession qu'ils ne connaissent pas, et font retomber sur les vétérinaires, qu'ils devraient être accablés.

La cupidité qui pousse et entraîne les ignorants dont je parle est un stimulant trop énergique pour que de tels hommes puissent y résister; aussi emploient-ils pour satisfaire leur ambition tous les moyens imaginables sans que leur conscience en soit fatiguée le moins du monde. Cet abaissement, cette espèce de dégradation morale caractérise, du reste, cette classe de gens qui ne trouve bien et bon que ce qui doit tourner à leur profit. Le retard apporté dans l'exécution de la circulaire ministérielle devrait nous étonner si nous n'étions persuadés que M. le préfet du Rhône comprend très-bien les motifs que nous ne nous exposons; aussi comptons-nous sur la suppression de la chaîne des charlatans empiriques et maréchaux guérisseurs qui infestent la ville de Lyon. L'intérêt général n'aura qu'à profiter, et les vétérinaires n'auront plus à rougir de leur profession.

Agréé, etc.

LEGROS, médecin-vétérinaire,
rue de Bourbon, 20.

Par ordonnance royale du 15 juillet 1837, les personnes ci-après désignées sont brevetées définitivement, savoir :

1^o M. Burlet (François), marchand, demeurant rue de la Barre, n^o 4, à Lyon, auquel il a été délivré, le 21 avril dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour une nouvelle espèce de café indigène de santé.

2^o M. Edouard (Claude), conducteur de travaux de papeterie, élection de domicile chez M. Benoit, demeurant quai de Retz, n^o 36, à Lyon, auquel il a été délivré, le 21 avril dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour une mécanique propre à diviser ou couper tout papier au moment de sa fabrication, en toutes dimensions de longueur et de largeur.

3^o M. Julien (Charles), coffretier, demeurant faubourg Saint-Clair, n^o 108, à Lyon, auquel il a été délivré, le 26 avril dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour de nouveaux becs applicables à toute sorte de lampes, présentant une grande économie jointe à une extrême propreté et produisant une lumière d'un plus grand éclat que toutes les lampes connues.

4^o M. Cézanne (Antoine), fabricant d'étoffes de soie, demeurant Tholozan, n^o 9, à Lyon, auquel il a été délivré, le 13 mai dernier, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour un procédé mécanique propre au tissage de tout genre d'étoffes.

M. le vicomte de Clermont-Mont-Saint-Jean, ancien officier supérieur de la garde royale, est mort, le 20 de ce mois, à l'hôtel des Ambassadeurs. Il était âgé de 52 ans.

Son corps a été conduit dans une de ses terres du département du Jura; il doit être inhumé.

On écrit de Marseille du 22 août :

Les registres de l'état-civil ont présenté hier les chiffres suivants :

Décès cholériques. — Enfants,	19	} 49
Adultes,	30	
Décès ordinaires. — Enfants,	14	} 24
Adultes,	10	

73

Ce nombre de décès est grand, mais on craignait d'en avoir davantage, attendu le nombre des cas signalés par les médecins. La maladie semblerait avoir perdu quelque chose de sa première violence. Il faut espérer cependant que l'autorité tardera pas plus long-temps de rouvrir les bureaux de secours et d'y appeler les citoyens dont elle a connu par expérience le zèle et l'habileté. Si les formes administratives, si le monopole des bureaux pouvaient avoir la moindre part à une cure toute de patriotisme, beaucoup de bien resterait à faire ou serait fait que fort incomplètement.

On écrit de Marseille :

« La représentation du *Barbier de Séville*, où l'on avait bien entendu et d'applaudir M^{me} Damoreau, a été retardée par l'obstination qu'un acteur mettait à ne paraître que lorsqu'il lui aurait remis son mois de traitement. Sans un bonnet qui s'est rendu généreusement garant du paiement de cette somme, la représentation n'aurait pas lieu.

M^{me} Damoreau-Cinti a été accueillie, à son apparition sur notre scène, avec le plus vif enthousiasme; les bravos ont souvent couvert la voix de l'admirable cantatrice. Pourquoi faut-il que des préoccupations funestes viennent à la traverser des plaisirs d'un public auquel M^{me} Damoreau procurerait

On se demande à quel parti Loustalot se fût dévoué s'il eût vécu jusqu'au jour où la cause démocratique fut violemment combattue dans sa marche. Pour nous qui l'avons suivi depuis ses premières motions au Palais-Royal jusqu'à son dernier thème; pour nous qui l'avons vu briser, sur un simple soupçon, les idoles de la veille, démasquer avec une sagacité presque infailible les faibles et les traîtres, nous pouvons affirmer qu'il aurait soutenu la Convention dans la pénible mission qui lui fut confiée. Mais laissons parler les journaux du temps; ils achèveront le portrait que nous avons esquissé.

Camille Desmoulin s'exprime ainsi dans le panégyrique Loustalot :

« O Loustalot! oui, c'est à toi que nous devons la révolution et la liberté, car c'est toi qui soutenais notre courage, qui ralliais contre l'ennemi. Maintenant, qui raffermira nos chances chancelantes? Nous ne t'entendrons plus à cette tribune où j'ai prononcé aujourd'hui ton éternelle absence. Nous ne te verrons plus, mais nous retiendrons ton souvenir. Vois tous tes confrères, tous tes rivaux noblement unis, jurer avec moi devant l'ombre sacrée de redoubler d'ardeur et de ne poser les armes qu'après la défaite des tyrans, de tous les ennemis du bien public, et de périr s'ils ne peuvent vaincre. »

On lit dans un autre journal :

« Loustalot n'est plus! Fidèle défenseur de la patrie, il consacra ses premières armes jusqu'à l'époque de la révolution. Dès lors il combattit toujours pour elle et combattit avec succès. Chez une nation heureuse sa perte eût été sensible, mais, chez une nation opprimée, sa perte eût été amère et cruelle. Chère patrie! n'est-ce donc pas assez qu'environnée d'ennemis implacables, tu sois menacée par les uns, déchirée par les autres? Fallait-il encore que l'aspect de tes enfants égorgés mourir! Fallait-il encore que les plus zélés défenseurs de la patrie se désolent? »

« Périssent jusqu'au dernier rejeton de la race impie des tyrans et leurs suppôts! Ils ne laisseront aucun regret dans les cœurs honnêtes; mais, tant que le soleil éclairera la terre, les amis de la liberté se souviendront avec quel dévouement Loustalot... Ombre chère et sacrée, si tu conserves encore quelque souvenir des choses de la vie dans le séjour des bienheureux, souffre qu'un frère d'armes, que tu ne vis jamais, arrose de ses pleurs ta dépouille mortelle et jette quelques fleurs sur ta tombe. »

Bs.

(National.)

départir de l'impartialité qu'il a promise, il se laisse entraîner au courant du fleuve près de déborder; sa pensée devint plus sombre, son style plus amer. Déjà l'on pressent la critique acerbe dont il va faire usage, et la terrible épigraphe qu'il va inscrire sur son journal.

En effet, le 17 juillet 1789, le premier numéro des *Révolutions de Paris* fut livré à la publicité. On lisait en tête :

« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux.... Levons-nous!!! »

La prise de la Bastille, toutes les circonstances qui l'ont précédée et suivie sont décrites avec chaleur. Le journaliste avait été partout, tribun au Palais-Royal, soldat devant les murs de la forteresse; son épée et sa plume avaient vaillamment servi ses convictions. En très-peu de temps cette belle conduite valut au journal plus de cent mille souscripteurs.

Les *Révolutions de Paris* défendaient alors le principe de la monarchie constitutionnelle, sur laquelle l'expérience n'avait encore jeté aucune lumière. Du reste, ayant posé la souveraineté du peuple comme pouvoir constituant, cette feuille se trouvait d'accord avec les *Révolutions de France* sur toutes les motions les plus démocratiques.

Avant d'écrire son journal, Loustalot allait sonder l'opinion publique au Palais-Royal, où il était l'un des orateurs les plus écoutés. Un soir, la garde nationale, qui avait reçu l'ordre de faire évacuer le jardin, s'avancait au pas de charge, la baïonnette croisée, contre les attroupements; Loustalot, furieux d'une pareille violence, se mit à haranguer les soldats et les citoyens. A peine avait-il pris la parole qu'il fut renversé par un coup de baïonnette.

Il faudrait rappeler toutes les occasions où les intérêts du peuple ont pu être mis en danger, pour montrer combien Loustalot était digne de les défendre.

Cependant tant de travaux et d'émotions ne tardèrent pas à épuiser ses forces. Ses amis l'obligèrent, vers la fin du mois d'août 1790, à aller passer quelque temps à la campagne. A la même époque, Camille Desmoulin, fatigué de sa rude tâche, mécontent des affaires, en proie à ce découragement si commun aux hommes politiques, se retira aussi aux environs de Paris, et du même côté. Son premier soin fut de visiter son voisin, qu'il trouva fort occupé à cultiver un jardin de deux perches. La réception de Loustalot fut très-froide; Desmoulin, étonné, ne balança pas à en demander le motif. Il reçut cette réponse :

«... si profondes ? Une triste fatalité semble depuis quel-
«... temps s'être attachée à notre théâtre. »
«... lettre plus récente annonce, en effet, la clôture du théâtre
«... Marseille, par suite d'affaires malheureuses pour l'adminis-
«... »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

«... lettres de Bone, du 7 août, parlent des propositions de paix
«... à Achmet-Bey. Elles ajoutent que ce chef les repousse
«... mépris, et déclare n'avoir aucune grâce à accorder aux
«... de chrétiens. Comprend-on que des hommes publics, qu'un
«... de français, ne reculent pas devant une telle hu-
«... »

«... général Danrémont a soulevé jusqu'à l'Éclaircur
«... La honte du traité ministérielle quand même. Voici l'extrait
«... de l'ordre du jour, malgré les difficultés
«... d'une lettre qu'elle publie :
«... »

«... La paix est encore à entendre nos prières..... La population
«... de notre adversaire à l'idée d'une pareille terminaison de nos
«... inévitables avec ce voisin intraitable; mais on cherche à per-
«... les plus récalcitrants d'entre les Européens, qui ne
«... croient à la conclusion d'un semblable traité dans les
«... circonstances présentes, que l'expédition est physiquement im-
«... possible. »

«... A quoi servait donc d'amener tout ce matériel d'expédition ?
«... L'expédition de Constantine physiquement impossible !...
«... toutes les grandes difficultés de route sont levées, quand
«... plus que 15 lieues à parcourir, 13 lieues sans montagnes !
«... ne plus dire le fin mot : On ne veut pas faire l'expédition
«... Pourquoi ne pas dire l'honneur de notre drapeau ! et les
«... on ne veut pas venger l'honneur de notre drapeau ! et les
«... supplémentaires que la France a votés dans ce but trou-
«... vent une autre destination..... »

«... Lors de l'expédition de novembre dernier sur Constantine,
«... l'extrême avant-garde composée de spahis était commandée par
«... un homme dont le dévouement sans charlatanisme montra notre
«... moyen pour nous hasarder, dans la saison d'hiver, con-
«... une ville et dans un pays où nous avions négligé de connaî-
«... les forces et les ressources. Cet homme, le beau-frère d'Ach-
«... le kalife Hadji-Soliman, est aujourd'hui relégué à
«... Bone, attendant les résultats de ces traités dont on livre la di-
«... à des juifs indigènes. Ces juifs arabes, qui vendraient
«... s'ils l'avaient en leur possession, sont chargés de la
«... et de l'avenir de ces pays, des intérêts et de la gloire
«... la France, quand Mustapha et Ibrahim d'Oran, Hadji-
«... Soliman de Bone ont mérité par leur bravoure l'admiration de
«... armée, et par leur dévouement à notre cause et leurs connais-
«... du lieu et des peuples qu'ils ont gouvernés long-temps,
«... au moins appelés dans les conseils supérieurs de l'au-
«... française, avec les marchands de galons qui y prennent
«... part. Et le colonel Duvivier, ce jeune homme dont la France
«... connaît que la bravoure, et qui ignore qu'à cette bravoure
«... joint des qualités administratives et politiques extraordinai-
«... res, un coup d'œil d'aigle, si l'on peut encore employer cette
«... expression ? Cet homme, à la façon des Kléber et des Marceau,
«... en a enlevé l'admiration des Arabes en Afrique, qu'un génie
«... supérieur a placé au-dessus des jalousies des anciens de l'armée,
«... avait été condamné à attendre dans son camp de Ghelma,
«... qu'il a créé et pour lequel il s'est sacrifié, que la diplomatie hé-
«... braïque ait décidé s'il devait encore aller frapper de son poi-
«... gard les portes de Constantine. »

«... Veut-on savoir maintenant si la paix à tout prix, dont nos
«... gouvernements se montrent si jaloux, assure le repos des gouver-
«... nés, qu'on lise encore l'Éclaircur :
«... »

«... La politique à Bone marche aussi bien que l'ordre public,
«... qui la justice et que tout ce qui peut constituer la sécurité
«... d'habitants recommandables dans un pays quelconque. Les vols,
«... les assassinats même s'y commettent avec une impudence telle
«... que l'on pourrait croire à une école de Vidocq autorisée. La jus-
«... tice qui s'occupe de toute autre chose que de faire son métier,
«... et qui n'a pas trop de temps pour ses parties de plaisir et son
«... blâme les plaignants importuns et déplore, au be-
«... soin, avec eux, la destinée de ceux qui réclament; mais en at-
«... tendant, l'impunité est assurée derrière cette insouciance ou
«... la large interprétation de l'art. 4 de la charte constitution-
«... nelle des Français appliqué à tout propos à des Arabes vaga-
«... bants, à des bandits de tous pays. »

«... Nous sommes disposés à citer plus tard quelques exemples
«... de désordres dans la plus importante question sociale d'un
«... pays, si ceux qui ont mission de réprimer ne prennent note de
«... l'état de choses; comme écrivains, nous avons aussi notre ar-
«... ticle de la charte qui nous permet de signaler à l'opinion pu-
«... blique la conduite blâmable ou méritante de nos autorités;
«... nous nous faisons forts de soutenir nos révé-
«... lations avec d'autres arguments. »

Faits Divers.

«... On lit dans la Revue de l'Aveyron et du Lot :
«... De nombreux établissements religieux pour les femmes
«... existent depuis quelque temps dans notre département.
«... Voici le résultat :
«... »

«... Il y a quelque temps on vit arriver à La Capelle-
«... une dame venant de Paris, portant le nom de S...
«... elle fonda une maison d'éducation, couvent, etc. etc.
«... Dans le mois d'août courant, après une longue correspon-
«... dans laquelle la jeune B... F... se plaint d'abord de
«... manière d'être au couvent, Mme veuve F... arrive de
«... Paris pour réclamer sa fille. L'intervention de M. le pro-
«... cureur du roi est nécessaire. Ce magistrat se rend sur les
«... lieux et fait remettre la mineure entre les mains de sa
«... mère, le 6 août 1837. »

«... Ces deux dames arrivent à Figeac. Le soir, à l'entrée
«... de la nuit, oubliant une partie des commandements de
«... la jeune néophyte, en contradiction avec ses premiers
«... serments, échappe à la surveillance de sa mère, suit dans les
«... un individu qui était venu la prendre, et qui la place
«... sur un cheval. Peu faite à l'exercice de l'équitation, cette
«... mineure court les bois, et, arrivée à onze heures ou mi-
«... nuit, elle est remplacée au cloître. »

«... Il est difficile de peindre la douleur d'une mère qui,
«... dans un pays étranger, se voit enlever son enfant à l'entrée
«... de la nuit. Un nouvel appel est fait à la magistrature, à la
«... justice publique. Espérons que les auteurs de cet enlèvement
«... seront connus et placés sous l'action de la loi. Une informa-
«... judiciaire sur des faits aussi graves est d'autant plus
«... nécessaire, qu'il est déjà affirmé et constaté, par procès-ver-
«... bal, que le beau nom de S... V... n'était qu'un nom de guerre,
«... et que la personne qui s'en était affublée avait par la caché
«... son vrai nom comme sa vraie qualité. »

Extérieur.

ESPAGNE. — D'après une lettre de Tolède, publiée dans le
Phare de Bayonne du 19, le nouveau commandant-général, le
brigadier Albuin, est autorisé par S. M. à déclarer les provinces
de Tolède et de la Manche en état de siège, à l'exception du
pays situé à la droite du Tage, depuis le pont d'Arzobispo jus-
qu'à Aranjuez, et de concilier autant que possible cette mesure
avec le bien-être et la tranquillité des populations.

Ce commandant a ordonné de déposer à Tolède tous les grains
et tous les effets de quelque valeur qui sont dans la province,
pour les garantir du pillage de l'ennemi, et de réunir les mili-
ciens nationaux dans divers bourgs qui offrent le plus de sé-
curité.

La régente a ordonné au général Estellero, second com-
mandant du royaume de Valence, de remercier en son nom le
commandant de la frégate anglaise le Barham, pour avoir
canonné les carlistes dans la journée du 4 août, lorsqu'ils ont
passé sur la place de Grao.

L'apparition des forces navales anglaises et françaises à
Barcelone a donné lieu à différents bruits : on a dit, entr'au-
tres choses, qu'il s'agit d'un appui plus actif que la France et
l'Angleterre seraient sur le point de donner à l'Espagne, et que
l'on enverrait 10,000 hommes de débarquement.

Le quartier-général du baron de Meer se trouvait le 12 à Sgua-
lada; on ne savait pas s'il marcherait sur Cervera ou sur Man-
resa.

La Seu d'Urgel est toujours assiégée par Ros d'Eroles. Plus
de 300 moines, plusieurs nobles et autres partisans de don Car-
los se sont réunis à Berga.

El Constitucional dit que le baron de Meer ayant approuvé
l'installation de la junte centrale, celle-ci va reprendre ses
travaux avec vigueur et énergie. Le Garde national fait aussi
entendre qu'il faut que le conseil suprême de Catalogne, vu les
circonstances critiques et extraordinaires, agisse avec activité
et énergie.

BAYONNE, 18 août 1837. — Des forces considérables, concen-
trées en Navarre et dans les provinces basques, parcourent le
pays pour y ramasser des grains et des bestiaux, mais elles
n'entreprennent rien contre Estella, Tolosa, Lequetio, Plen-
cia, Bermeo et les autres postes carlistes qui ont à peine des
garnisons.

On assure qu'une nouvelle division de 300 hommes va passer
l'Ebre. Son but serait de recueillir des contributions à Séville
en Aragon. Don Carlos, dégagé par le départ d'Espartero, avec
10,000 hommes est maître de ses mouvements qui se réduisent
aussi à parcourir le pays et à lever des contributions.

En Catalogne, il se forme à petit bruit un gouvernement
indépendant.

La Galice, l'Estramadure et l'Andalousie sont tranquilles,
sauf quelques bandes. Don Carlos était le 4 à Villaréal, à 3 lieues
de Daroca, sur la droite et dans la direction de Saragosse. Don
Pablo Sanz avait reçu l'ordre de le rejoindre; un riche con-
voi de la Huerta marchait avec lui. Le 8, Orax était à Valence
avec 10,000 hommes; il se disposait à marcher vers Cuenca. Il
était observé par Tallada qui avait pris position à Chiva.

Des frontières, 15 août. — Le général Jaureguy est rentré à
Saint-Sébastien. Toute communication avec la France a été in-
terdite par la vallée de Zubiri. Le colonel Echervari a été
chargé de faire exécuter cet ordre.

BARCELONE, 12 août. — La junte montre la plus grande ac-
tivité. M. Puig, le chef politique, travaille jour et nuit. Urbis-
tondo a fait arrêter Caballeria et El Muchacho. Ils ont été con-
duits à Olana. On assure que le baron de Meer a battu les car-
listes devant Berga.

ALLEMAGNE. — La Gazette d'Augsbourg annonce que l'on
a découvert à Naples une conspiration tramée dans les régi-
ments italiens dans lesquels sont enrôlés beaucoup de Siciliens.
Un grand nombre d'arrestations ont été faites.

Le même journal affirme que des bâtiments de guerre an-
glais se sont montrés dans les eaux de la Sicile, et que leur pré-
sence inattendue a causé beaucoup d'inquiétudes au gouverne-
ment napolitain.

— La duchesse de Berry est à Gratz ainsi que sa mère la
reine-douairière de Naples. Les deux princesses doivent y passer
l'hiver. Le duc de Bordeaux est de retour à Kirchberg de son
voyage de Vienne. Les journaux allemands assurent qu'il a
le tempérament très-vif.

PRUSSE RHÉNANE. — Le traité de commerce qui vient
d'être conclu entre la Prusse et la Hollande avait été conçu par
feu M. le prince de Hardenberg immédiatement après la paci-
fication de l'Europe.

La Prusse, en faisant la proposition de ce traité à Guillaume,
roi de Hollande, avait en vue la réalisation de la promesse
faite aux provinces rhénanes, en 1815, de procurer de nouveaux
débouchés à leur commerce et à leur industrie, si gravement
compromis par les changements politiques de l'époque.

Hardenberg se flatta que le roi Guillaume n'oserait pas rejeter
cette proposition, vu les grandes obligations qu'il avait au roi
de Prusse, à la médiation duquel il devait son royaume. Mais
Guillaume, ne considérant que les intérêts de l'industrie belge
et du commerce hollandais, s'y refusa, ce qui lui valut de la
part du célèbre chancelier d'état le surnom de *boutiquier au
cœur serré*.

Après la mort de ce ministre, qui jamais ne revenait à un
projet échoué ou abandonné, la diplomatie prussienne ne dé-
daigna pas de renouveler sa proposition; mais Guillaume resta
conséquent.

En 1832, encore, il ne voulut point entendre parler d'un ré-
glement sur la navigation du Rhin, parce qu'il nourrissait tou-
jours le doux espoir de recouvrer tôt ou tard le beau pays qui,
en 1830, s'était soustrait à son sceptre.

Les désordres de l'état qui venait de se constituer, joints à la
hardiesse des orangistes, qui commençaient à se montrer de
jour en jour plus nombreux, contribuèrent à nourrir cet espoir,
et confirmèrent Guillaume dans ses résolutions.

Il faut qu'il en soit revenu puisqu'il a consenti à une mesure
si défavorable à la Belgique, et si ce traité a un caractère po-
litique, ce caractère doit consister, quant à la Hollande, dans
une renonciation implicite à la Belgique.

Quant à la Prusse, il faut reconnaître que la ratification de
ce traité est l'événement le plus remarquable depuis 1815, et le
premier qui ait tourné à l'avantage des provinces rhénanes,
sans leur imposer aucun sacrifice; et, sous ce rapport, il doit
être regardé comme une mesure éminemment politique, car
le mécontentement des habitants de ces pays a atteint le der-
nier degré.

On dit que le mérite d'avoir contribué le plus à la conclu-
sion de cet arrangement appartient à un homme presque aussi
détesté que détestable, M. Bothelschwingh, gouverneur des
provinces rhénanes.

SICILE. — On a fait courir à la Bourse le bruit que la Sicile

était complètement au pouvoir des insurgés et qu'une forte
escadre anglaise, partie de Portsmouth, allait porter aux Sici-
liens des armes et des munitions. Cette dernière nouvelle ob-
tenait à la vérité peu de crédit; mais la première avait consi-
dérablement influé sur les cours de tous les fonds, et surtout
des fonds napolitains.

— La Gazette d'Augsbourg ne contient que peu de mots sur
le royaume des Deux-Siciles :

« Une dépêche télégraphique, arrivée de Naples le 7 août,
porte qu'au Val de Catane tout est rentré dans l'ordre le plus
parfait, et que partout on a entendu crier : *Vive le roi!* Dans
tout le reste de la Sicile, il n'y a qu'une voix pour bénir les
mesures sages et paternelles prises par notre roi dans ces dé-
plorables circonstances. »

« Une autre dépêche télégraphique de Palerme annonce que
le nombre des décès dans cette ville est réduit, comme à Nap-
les, à 10 ou 12 par jour. »

Ces nouvelles, comme on voit, diffèrent bien de ce qui a été
publié jusqu'ici par ce journal, et s'accordent peu avec le mou-
vement de baisse que les fonds de Naples ont éprouvé hier à
notre bourse.

(Correspondance particulière du Censeur.)

M. DE LABOULIE FILS (de Marseille).

M. Gustave de Laboulie est né en 1800; son père occupait, sous
la Restauration, la place de procureur-général près la cour
d'Aix.

M. de Laboulie fils est entré fort jeune dans la magistrature en
qualité de substitut du procureur du roi à Draguignan. Un ta-
lent oratoire remarquable dans la poursuite des affaires crimi-
nelles le fit passer bientôt aux fonctions de procureur du roi
près le même siège. Sous le ministère Martignac, il fut appelé
à la cour de Riom en qualité d'avocat-général. Démissionnaire
après juillet, M. de Laboulie exerça à Marseille la profession
d'avocat.

Le parti légitimiste, qui le regarde comme un de ses hommes
les plus habiles, a fait en 1834 tous ses efforts pour obtenir
cette nomination.

Dans sa profession de foi, M. de Laboulie s'était prononcé
pour la réforme électorale.

Il a voté contre les lois de septembre et les lois de famille.
M. de Laboulie était absent lors de la discussion du projet
de disjonction.

Il a été un des plus ardents à demander l'amnistie.
M. de Laboulie avait été décoré sous la Restauration.
Il obtint, en 1834, 229 voix sur 394.

M. RAYBAUD (d'Arles).

M. Raybaud est né en 1787. Sous l'Empire, il a été successi-
vement avocat et avoué licencié près de la cour d'appel d'Aix.
Ardent royaliste, la Restauration lui valut une place de con-
seiller dans la cour près celle de laquelle il était officier ministé-
riel. Lors des ordonnances de juillet, la cour d'Aix, qui ne
connaissait pas encore la révolution populaire de Paris, fit une
adresse au roi pour le remercier de sa fermeté contre le libé-
ralisme. M. Raybaud en fut, dit-on, un des signataires; cepen-
dant il resta dans sa compagnie, après la victoire des trois
jours.

M. Raybaud a été élu en 1834, après une profession de foi
réformiste.

M. Raybaud ne parle jamais à la tribune; mais dans les bu-
reaux il prend une part active aux discussions: il s'y prononça
fortement contre le projet de 25,000,000 f. pour les États-Unis;
il a voté contre les lois de septembre, le projet de disjonction
et les lois de famille. M. Raybaud a donné sa démission de
conseiller à Aix, depuis qu'il est député.

M. Raybaud obtint 114 voix sur 206.

M. THIERS (d'Aix).

M. Thiers est né, le 26 germinal an V, à Marseille; il se des-
tina d'abord à la carrière du barreau, mais il renonça bientôt
à la profession d'avocat pour se faire journaliste et homme de
lettres. Il se jeta avec ardeur dans le parti libéral, et fut admis
à écrire dans les colonnes du Constitutionnel par la protection
de M. Laffitte et de Manuel; bientôt il en devint le rédac-
teur en chef. Dans les dernières années de la Restauration, il
publia une histoire remarquable de la révolution française, dans
laquelle il s'attache à prouver la nécessité de tous les actes de
salut public reprochés à la Convention par ses détracteurs. En
1830, quelques mois seulement avant les fameuses ordonnances,
M. Thiers concourut, avec son ami M. Mignet et Armand Carrel,
à la fondation d'un nouveau journal d'opposition, le National,
dans lequel il préparait, avec M. Mignet, les voies à une révo-
lution en faveur de la maison d'Orléans. Ce fut alors qu'il for-
mula en axiome ce grand principe des gouvernements consti-
tutionnels, à savoir : *Le roi règne et ne gouverne pas*; ce qui
attira dès son début au National les rigueurs du parquet.

Quand les ordonnances parurent, M. Thiers donna, avec
d'autres rédacteurs de journaux, l'exemple de la résistance par
une protestation énergique contre la violation de la loi fonda-
mentale de l'Etat; mais il n'imita pas ceux qui descendirent
dans la rue les armes à la main pour demander au roi Charles X
compte de son parjure.

Lorsque M. Laffitte fut appelé au ministère des finances,
M. Thiers fut nommé sous-secrétaire-d'état de ce département,
fonctions qu'il abandonna lors de la retraite de son patron du
ministère. M. Thiers ne traversa pas ces fonctions sans que la
médisance ou la calomnie portassent atteinte à sa réputation.

Peu après, il fut fait conseiller-d'état et élu député; en 1833,
il devint ministre des travaux publics, puis, plus tard, de l'in-
térieur, des affaires étrangères, et enfin président du conseil.
Pendant le ministère du 13 mars, M. Thiers, qui déjà aspirait
à entrer dans le cabinet, s'était fait l'avocat de tous les actes et
de toutes les opinions du ministère Périer; notamment il dé-
fendit l'hérédité de la pairie, qu'il avait préconisée dans son
histoire de la révolution. Ministre de l'intérieur, M. Thiers se
signala par un acte qui eût perdu tout autre que lui. Il sut
s'emparer, on ne sait à quel prix, de la personne de la duchesse
de Berry, qui était dans l'Ouest, où elle machinait des complots;
et lorsqu'il eut mis, sans jugement, cette princesse en liberté,
il vint hardiment dire à la chambre que si l'on eût voulu amener
et juger à Paris cette princesse, il eût fallu échelonner plus
de 80,000 hommes sur la route de Nantes à Paris, et il avoua
hautement qu'il avait violé les lois, mais qu'il était sûr de l'ap-
probation des chambres. Habile et rusé, il avait compris la ré-
probation qui s'attachait au projet de fortifier Paris. Aussi
présenta-t-il presque incognito, sans exposé de motifs, un pro-
jet de loi demandant 35 millions pour fortifier Paris, et il
s'efforça d'obtenir un vote de complaisance; mais les patriotes
déjouèrent son projet.

Inutile de dire que, pendant tout le temps qu'il a été mi-
nistre secondaire, M. Thiers a mis son éloquence au service du
cabinet pour défendre tous les abus et tous les scandales, et pour
détruire les libertés publiques. Dans la discussion de la loi con-
tre les associations, il poussa l'exagération des principes dits

conservateurs à un degré tel qu'il excita les murmures des centres eux-mêmes.

Il n'est pas besoin d'énumérer tous les coups portés aux principes de juillet par M. Thiers au nom de la révolution de juillet elle-même. Il suffira de dire qu'il soutint et vota toutes les lois contre-révolutionnaires dont nos codes ont été augmentés depuis cinq ans. Les lois de septembre, dont il est peu partisan aujourd'hui qu'il n'est plus au pouvoir, ont trouvé dans M. Thiers un orateur sinon convaincu du moins fort dévoué pour les soutenir. En 1836, lorsque M. de Broglie eut été obligé de se retirer pour la seconde fois devant l'antipathie de la chambre des députés pour les doctrinaires, M. Thiers est arrivé au but de ses ardens desirs. Après avoir passé dans les cabinets Casimir Périer, Soult, Bassano, Mortier et de Broglie, M. Thiers a été chargé de former un ministère en dehors des doctrinaires, et dont il a été le président du 22 février au 16 septembre 1836. Dans ce dernier cabinet, M. Thiers, qui s'était réservé le portefeuille des affaires étrangères, a paru revenir un moment aux principes de 1830; il s'est rapproché sinon de l'opposition du moins de la portion de la chambre qui vote avec elle dans les grandes questions de principes, et, à l'occasion du fléau de la guerre civile qui désola l'Espagne, il prit la résolution de porter le dernier coup à l'absolutisme, en intervenant activement dans les affaires de la Péninsule; il sentit également que s'il voulait conserver le pouvoir, il était nécessaire d'établir dans nos possessions d'Afrique une paix qui permît aux colons d'y trouver sécurité et protection.

Mais une politique aussi opposée à celle suivie depuis plusieurs années par les doctrinaires était trop énergique pour la position prise par le cabinet et pour les forces de M. Thiers: il lui fallut renoncer à l'accomplissement de ces œuvres, et céder sa place aux doctrinaires qu'une influence inexplicable rappelle sans cesse aux affaires. Replacé sur son siège du centre gauche, M. Thiers s'est fait, dans la session qui vient de finir, le chef de la fraction du centre qui quelquefois vote avec l'opposition et qu'on a qualifiée de tiers-parti; il a guidé ses amis dans leurs votes contre les doctrinaires et même contre le cabinet bâtarde qui leur a succédé.

M. Thiers a voté contre le projet de disjonction, et il est monté à la tribune à plusieurs reprises pour défendre son administration ou accuser la bonne foi de ses anciens collègues. Dans la discussion des fonds secrets, il a été pour ainsi dire forcé de venir à la tribune déclarer ouvertement pour qui il

entendait prendre parti, de M. Guizot ou de M. Odilon-Barrot, et on a vu M. Thiers, sans doute dans le but de ressaisir le pouvoir, répudier pour ainsi dire les doctrines des divers cabinets réactionnaires dont il avait fait partie, et se rapprocher de la nuance dont M. Odilon-Barrot est le chef au Palais-Bourbon; mais nous croyons fort que le temps de M. Thiers est passé, et qu'entre MM. Guizot et Barrot il n'y a plus de place.

M. Thiers obtint aux élections de 1834, à Aix, 193 voix sur 313.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 AOUT.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTERETS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,530 f.
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,100
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,275
500	2,000		Pont Seguin,	1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,500
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	"
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrac.,	1,440
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,050
520	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	
			Lyon à Arles,	4,500
			Paquebots à vap ^r sur Saône,	
			Lyon à Chalon,	"
154	5,000	Idem.	Gond. à vap ^r sur Saô., marc.,	1,500
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	16,500
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	"
240	5,000		Moulins à vap ^r de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vapeur l'Abelille,	"
"	"		Ch. de fer (St-Et. à Andrez.),	"

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 23 août 1837. — Deuxième représentation de Mlle Falcon. — LA JUIVE, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Jedi 24 août 1837. — Clôture des représentations de M. Bouffé. — 1^o PAUL ET JEAN, vaud. — 2^o LE BOUFFON DU PRINCE, vaud. — 3^o LE GAMIN DE PARIS, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 août, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

A VENDRE. — Fonds de restaurant de premier ordre et des mieux achalandés. Ce restaurant est situé près des Terreaux, au centre du commerce. S'adresser pour traiter chez Me Missol, notaire, rue Râ-d'Argent.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n^o 2.

Bourse de Paris du 22 août 1837.

Tous les fonds sont aujourd'hui en baisse. Les affaires de l'Italie inquiètent les spéculateurs. Le 5 p. 0/0 a baissé à 79 20 faible. Les ducats ont baissé de plus de 1 p. 0/0.

L'actif se soutient à 22.

Les chemins de fer de St-Germain sont en voie de hausse.

Cinq pour cent	110 70	110 70	110 55	110 60
— fin courant	110 90	110 90	110 70	110 70
Quatre pour cent	101 65			
Trois pour cent	79 40	79 40	79 15	79 15
— fin courant	79 40	79 45	79 20	79 20
Rentes de Naples	96 50	98 50	96 40	96 40
— fin courant	96 70	96 70	96 40	96 40
Actions de la Banque	2407 50			
Caisse hypothécaire	792 50			
Quatre Canaux	1205			
Emprunt d'Haiti	530			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE.

Feuille d'Annonces.

Librairie.

L'ALMANACH DU COMMERCE de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde en est à sa 42^e année. M. Bottin, qui le rédige depuis vingt ans, est parvenu, à force de soins, à donner à ce livre, qui est à la fois de nomenclature et de statistique, un degré d'utilité qui est apprécié à l'étranger comme en France. Il compte un grand nombre de souscripteurs parmi les fabricants de la ville de Lyon, et il tient à conserver leur confiance.

Cependant, il apprend qu'un individu circule depuis quelques semaines dans Lyon, se présentant dans les maisons en annonçant, avec une rare assurance, que l'ALMANACH DU COMMERCE-Bottin ne paraîtra plus; que l'auteur l'a cédé pour être fondu dans un autre ouvrage, pour lequel il se présente et réussit, au moyen de ce hardi mensonge, à détourner à son profit les souscriptions et les notes que l'on destinait à l'ancien ALMANACH DU COMMERCE et qui ne pourront y figurer en 1838, puisqu'elles resteront inconnues à M. Bottin. Il se hâte de signaler cette tactique frauduleuse, en assurant qu'il continue à publier son ALMANACH DU COMMERCE, et que, suivant son usage, un de ses commis, muni d'un pouvoir signé Bottin, sera, sur la fin du mois de septembre, à Lyon, pour recueillir les notes et les souscriptions destinées à l'édition de 1838. (2966)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LICITATION, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, d'une Maison et d'un petit Jardin sis à St-Clair-sur-Bresse, d'un revenu de 1,100 fr. — La première mise à prix est de 8,800 fr. — Adjudication définitive le samedi vingt-six août, pardevant le tribunal civil de Lyon. S'adresser à M^e Dervieu, avoué, quai de la Balaine. (2993)

(3011) Samedi vingt-six août mil huit cent trente-sept, neuf heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Préfecture, à Lyon, à la vente de meubles et effets saisis, consistant en banques bois noyer, glace, garde-robe, commode, en marchandises neuves et de nouveautés, telles que chemises, cravates, cols, écharpes, gants, belouses, redingotes, pantalons, bretelles et autres objets. La vente sera faite au comptant. P. BARANGE.

(9012) Demain samedi, à neuf heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis consistant en commodes, table, réchaud, buffets, glace, vaisselle, linge, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(3010) A VENDRE. — Une presse hydraulique bien confectionnée, qui n'a servi que pendant un mois. S'adresser à M. Roger, hôtel des Générales, qui fournira les renseignements.

(3000) A LOUER. — Jolie maison bourgeoise et ses dépendances, jardins, terrasse, jouissant d'un superbe point de vue, située en ville, près la tour Pitrat. Ce local, parfaitement isolé et à plusieurs entrées, conviendrait à un pensionnat, à une maison de santé, etc. S'adresser à M. Pitrat, rue Masson, clos de l'Observatoire, à Lyon.

(3009) Dimanche 20 août, il y a eu encore expérience publique chez MM. Breton et Danto, place Groslier, de la chaudière-Ducel. Dans une heure, avec 7 kilog. de houille, menu de forge, on a vaporisé 50 kilog. d'eau. Cette expérience confirme les résultats favorables déjà obtenus. M. le commandant du génie Millon et M. Davoust, capitaine au même corps, étaient présents.

DÉPURATIF DU SANG.



EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ DE M. E. SMITH, DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT SARDE, les Universités de Turin et de Gênes furent saisies de l'analyse de ce remède et, d'après leur rapport du 31 juillet 1837, l'approbation royale était accordée à M. E. Smith. Le 5 novembre 1833, l'I. et R. gouvernement de la Lombardie, par son décret publié sur la foi du rapport de l'Université de Pavie, accorde au sieur E. Smith des privilèges exclusifs constatés dans l'ordonnance publiée six fois par ordre du gouvernement dans la Gazette officielle de Milan. Le conseil sanitaire de Rome lui accorde même accueil sous date du 11 mai 1836, et, en dernier lieu, le collège médical de Naples a également reconnu l'avantage que la Faculté de médecine pouvait tirer de son puissant dépuratif, l'extrait de Salsepareille composé. Ces témoignages sont donnés par des professeurs occupant les hauts grades de la profession, hommes d'une science dont les membres s'opposent assez ordinairement à toute innovation ou changement que conque, ne se rendant qu'à une conviction acquise par leur propre expérience. Les documents originaux de ces gouvernements universités peuvent être vus chez l'auteur: témoignages irrécusables.

Se vend en boîtes de 3 fr. et de 10 francs. A LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux, 13; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Garnier-Martinet; à ROANNE, M. Mercier, rue Royale; à MACON, M. Lacroix, rue des Selliers; à GRENOBLE, M. Ricard, place Grenette, 13; à VALENCE, M. Collot, Grande-Rue, 56. (1782)

AVIS A MM. LES BOULANGERS.

(3008) A LOUER. — Un vaste local, situé rue Imbert-Colomès, muni d'un puits d'eau de source ne tarissant jamais, de vingt-cinq pieds de profondeur seulement. Une boulangerie serait très-bien placée dans ce local, et offrirait des avantages d'autant plus réels, que ce quartier est déjà très-peuplé et tend chaque jour à le devenir davantage, vu les nombreuses constructions qu'on y élève. Le propriétaire faciliterait l'établissement du four. S'adresser à M. Bonhomme, rue Jarente, n^o 3, quartier d'Ainay.

(2843) Le Sirop de Digitale, de LABELONIE, pharmacien rue Bourbon-Villeneuve, n^o 19, à Paris, guérit en peu de jours

LES PALPITATIONS DE COEUR et les oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes et toux opiniâtres et hydropisies commençantes. Dépôts à Lyon, Vernet, place des Terreaux; Tarare, Michel; Roanne, Chervette; Mâcon, Lacroix; Chalon-sur-Saône, Terrat; Bourg, Martinet; Vienne, Rouvière; Valence, Reboulet.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Avis aux Capitalistes et Industriels. A VENDRE A L'AMIABLE, En gros ou en détail, au gré des acquéreurs.

Le dimanche vingt-sept août mil huit cent trente-sept et jours suivants, chez Mme veuve Bordet, à Saint-Jean-le-Vieux, près le Pont-d'Ain, les dépendances: la terre de VAREY, situées sur les communes de Saint-Jean-le-Vieux, Jujurieux, Ambronay, etc.

Cette propriété consiste en 1^o deux beaux moulins mis en mouvement par deux ruisseaux dont les eaux ne tarissent jamais et dont la chute et la quantité sont telles que ces moulins n'écluent en aucune saison; leur force suffirait à toute espèce d'usine; on y joindrait les fonds convenables;

2^o Soixante-dix hectares de prés arrosés; 3^o Six hectares 61 ares de bonnes vignes; 4^o Vingt-deux hectares 25 ares de cheneviers et terres fromentières; 5^o Quatre-vingt-cinq hectares 25 ares de bois taillis, essence chêne;

6^o Pressoirs, cuves, etc. Tous les produits sont de bonne qualité et ont des débouchés faciles sur les lieux mêmes. Le sol est fertile, le bouché sain, bien boisé et d'un accès facile, à portée de plusieurs grandes routes desservies par des voitures publiques. Ces immeubles sont susceptibles d'avantageuses améliorations et offrent un bon placement de fonds.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, à St-Jean-le-Vieux, à M. Servin, chez ladite Mme veuve Bordet; à Me Laporte, notaire à Lyon; à Me Four-nel, notaire, place des Carmes, et à MM. Damour et Ser-vin aîné, rue St-Pierre, n^o 4, chargés de traiter. (3005)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2886)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de ce remède. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)